



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. Limitée
11 décembre 2020
Français
Original : anglais

**Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
Comité préparatoire de la quinzième session de la Conférence**

Projet de texte de négociation du Président

Soumis par le Président du Comité préparatoire



Le Pacte de Bridgetown : De la vulnérabilité et des inégalités à la prospérité pour tous

Introduction

1. Il y a près de soixante ans, la communauté internationale, mue par la ferme conviction que le commerce pouvait être un facteur de changement dans le monde et contribuer davantage à rapprocher les nations et les peuples et à améliorer leurs perspectives économiques, se réunissait à Genève. Dans un esprit de solidarité et de coopération, elle trouva un terrain d'entente pour veiller à ce que les fruits du progrès deviennent une prospérité partagée. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) traduisit les idéaux et les objectifs de sa première session par une formule, la « prospérité pour tous », dont l'accomplissement devint sa raison d'être et qu'elle adopta plus tard pour credo.
2. La Conférence se réunit aujourd'hui pour la quinzième fois dans les circonstances singulières que l'on sait : une crise sanitaire et économique qui n'a épargné personne, individuellement et collectivement. Quoiqu'il en soit de cette situation, c'est avec une conviction intacte, et la même détermination quant au credo fondateur de la CNUCED et au pouvoir de l'action collective pour remédier aux problèmes de développement de notre temps, que la Conférence se réunira comme tous les quatre ans.
3. Depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), plus d'un million et demi d'êtres humains ont perdu la vie. Le produit intérieur brut mondial a subi une forte contraction en 2020. Des millions de personnes ont déjà perdu leur emploi, et les moyens d'existence de millions d'autres sont compromis. Plus inquiétant encore, 150 millions d'individus risquent de basculer dans l'extrême pauvreté d'ici à fin 2021, selon la gravité du ralentissement économique. Ces chiffres pessimistes traduisent le drame humain et les difficultés immenses qui se profilent. Si l'arrivée d'un vaccin est peut-être annonciatrice de la fin de la pandémie, la crise et ses conséquences, dont on n'a pas encore pris toute la mesure, risquent d'avoir un retentissement durable.
4. La décennie avait été placée sous le signe de l'action pour accélérer le rythme mondial en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. La préoccupation désormais est d'éviter une autre décennie perdue pour le développement, devant l'éventualité d'une régression majeure qui menace d'annihiler le développement obtenu de haute lutte dans la période récente.
5. Aussi grave que soit la situation, la suite des événements ne dépend pas du comportement d'un virus, mais bien plutôt des décisions et des mesures qui seront prises par la communauté internationale. Ce sont celles-ci qui détermineront la possibilité et la rapidité de la sortie de crise.
6. La pandémie de COVID-19 est une crise comme il s'en produit une fois par siècle, et son pouvoir de destruction a brutalement recentré l'attention sur les lignes de faille que le développement peut rencontrer sur son parcours, sur la vulnérabilité à laquelle toute personne est exposée, et sur les inégalités qui ont été tolérées jusqu'à présent.
7. La pandémie a montré que la résilience face aux crises et la capacité de gérer les crises étaient très variables selon les pays. Face à la pandémie, les mesures budgétaires et monétaires des pays développés ont ainsi représenté l'équivalent de 20 % de leur produit intérieur brut pour 2020. Les interventions des pays à revenu intermédiaire ont représenté de 6 à 7 % de ce produit. Mais dans les pays les plus pauvres, ces mesures n'ont représenté que 2 % d'un produit national nettement inférieur.
8. La vitesse à laquelle la pandémie s'est propagée est venue rappeler également que l'époque qui est la nôtre, où le destin de chacun est plus que jamais lié à celui d'autrui, quel que soit le niveau de développement, est caractérisée comme jamais auparavant par l'interdépendance.

9. La quinzième session de la Conférence constitue l'occasion d'épouser cette interdépendance, de faire preuve d'unité pour pouvoir mieux se relever, et de relancer le progrès dont le monde a tant besoin. Jamais depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, pareille occasion ne s'est présentée d'imaginer une nouvelle voie permettant de mobiliser le commerce, l'investissement, la technologie et le financement, ensemble et individuellement, pour soulager les nations et bâtir un monde plus résilient, plus inclusif et plus durable.

I. Éclairer le parcours des leçons du passé

10. Au moment où la pandémie s'est déclarée, un ambitieux projet attendait d'être achevé. À sa quatorzième session, tenue à Nairobi en 2016, la Conférence a salué l'adoption des objectifs de développement durable. La réalisation de ces objectifs n'est malheureusement pas beaucoup plus proche aujourd'hui qu'elle ne l'était alors. Pour surmonter cette situation, il faudra non seulement tirer les leçons de la gestion récente des problèmes nouveaux et anciens, mais aussi définir de nouvelles pistes plus efficaces pour le développement.

11. Un des objectifs de la CNUCED depuis sa création est de permettre aux pays en développement une intégration plus efficace et véritable dans le système de commerce mondial. Cet objectif n'est pas encore atteint, malgré l'expansion massive que le commerce et l'investissement ont connu ces dernières décennies.

12. Depuis la première session de la Conférence, l'expansion du commerce a permis une profonde transformation géopolitique et économique, marquée par l'émancipation des pays en développement, et l'essor sur la scène internationale de certains pays de la périphérie de l'économie mondiale, parallèlement à une nette diminution de la pauvreté dans le monde.

13. Il n'en a pas été de même partout. Si l'Asie a vu sa part du commerce mondial augmenter sensiblement, celles de l'Afrique et de l'Amérique latine n'ont pratiquement pas évolué. Au cours de la dernière décennie, les pays les moins avancés étaient censés doubler leur part du commerce mondial, mais celle-ci n'a guère augmenté. Le commerce mondial a certes grossi, mais pour beaucoup de pays, leur part de celui-ci a conservé les mêmes proportions.

14. Si certains pays et certaines personnes ont réussi à prendre le train d'une mondialisation lancée à grande vitesse, beaucoup n'y ont trouvé de place que celle de la dépendance à l'égard des produits de base ou d'un emploi manufacturier à faible valeur ajoutée. D'autres – bien trop nombreux – ont simplement été laissés pour compte. La masse d'émissions de gaz à effet de serre et de déchets que la mondialisation a laissé sur son passage est à l'origine d'une situation d'urgence climatique et écologique qui compromet le développement actuel et futur. Il faut donc, d'urgence, une mondialisation plus qualitative.

15. Les progrès technologiques continuent de transformer les modes de production, l'organisation du travail, les interactions entre les personnes et les modes de vie. La transformation numérique est déjà bien partie à tous points de vue. Le nombre de nouvelles connexions large bande est en forte augmentation et l'utilisation du téléphone mobile continue de progresser. Et la pandémie a favorisé une « nouvelle normalité » dans laquelle le télétravail et l'évolution du comportement des consommateurs constituent des tendances qui accélèrent la numérisation de la planète, avec les débouchés que cela suppose. Pourtant, le fossé numérique reste profond, ce qui risque de perpétuer, voire d'aggraver les inégalités existantes de par le monde. Si rien n'est fait, le monde risque fort de devenir plus inégalitaire.

16. La généralisation d'Internet permet de communiquer comme jamais auparavant. Le raccourcissement des distances a soudainement rapproché les cultures et les continents, ce qui a encore renforcé l'interdépendance. Cependant, l'espoir qu'un monde plus interconnecté deviendrait plus multilatéral a été démenti par les faits. Depuis la quatorzième session de la Conférence, les tensions commerciales se sont accrues et certains pays se sont désengagés soit de blocs économiques, soit d'accords internationaux majeurs, ce qui a affaibli le multilatéralisme. Malgré certains faits positifs, comme le succès historique de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et le Partenariat économique régional global, on ne dispose pas encore d'une coopération régionale et internationale qui soit à la hauteur des enjeux de demain.

17. Force est de se rendre à l'évidence qu'aujourd'hui, beaucoup d'objectifs de développement durable sont en retard ; les efforts d'intégration ont déçu les attentes et, quels qu'aient été les progrès, bon nombre d'individus et de pays sont restés à l'écart de la prospérité. La mondialisation telle qu'on la connaît actuellement n'a pas nécessairement rendu le monde plus inclusif et résilient. Les outils du commerce, de l'investissement, de la technologie et du financement peuvent servir davantage à modifier la donne et à imprimer à la mondialisation une orientation plus qualitative que celle de la période récente où l'on a surtout privilégié une mondialisation à tout crin.

II. Les trois grandes questions mondiales

18. Les tentatives pour relancer l'économie mondiale et accélérer le rythme pour réaliser à temps les objectifs de développement durable doivent composer avec une crise mondiale qui a souligné trois grandes questions dont l'urgence ne se dément pas depuis la quatorzième session de la Conférence : les inégalités, la présence d'une crise climatique et écologique et la rapidité vertigineuse de la transformation numérique.

Les inégalités

19. Le fossé s'élargit entre les riches et les pauvres depuis plusieurs décennies. Même avant la pandémie, près de 700 millions de personnes vivaient encore dans l'extrême pauvreté, vulnérables et sans dignité. Des milliards de personnes n'ont pas accès à certaines technologies modernes qui passent aujourd'hui pour essentielles comme Internet. Partout dans le monde, les femmes en sont encore à se battre pour obtenir la place qui leur revient dans la société et l'économie, et restent en moyenne plus pauvres et plus vulnérables que les hommes, indépendamment du pays d'origine. Si l'expansion remarquable du commerce, de l'investissement et de la technologie dans le monde a été une bénédiction pour certains, il ne s'agit encore pour d'autres que d'un faible espoir.

20. Ces inégalités ont contribué à l'effritement du contrat social, alimentant un mécontentement face à la mondialisation, ce qui en retour affaiblit le multilatéralisme, au détriment de la capacité collective de parvenir aux objectifs de développement durable et de réaliser la prospérité pour tous.

La crise climatique et écologique

21. L'abondance matérielle que le monde connaît aujourd'hui s'est soldée par une empreinte carbone massive et des monceaux de déchets qui entravent la prospérité d'aujourd'hui comme celle de demain. Découpler le développement des émissions et de la dégradation de l'environnement constitue le grand problème de la décennie ; c'est aussi un préalable pour réduire la vulnérabilité des pays et des peuples et éviter une catastrophe planétaire. Faute de mesures concrètes et coordonnées, des changements irréversibles risquent de compromettre les aspirations au développement des générations futures et la survie même de l'humanité.

La rapidité de la transformation numérique

22. La numérisation a été une vraie révolution, qui a fondamentalement transformé de nombreux aspects de la vie moderne, et l'économie à tous les niveaux. Elle a été au centre d'une formidable transformation économique qui a ouvert de larges débouchés : on ne consomme, produit et commerce plus de la même façon. Mais cela ne va pas sans difficultés. Le fossé du numérique est réel, et peut empêcher des pays moins développés de tirer parti de cette transformation.

Les trois tendances et leurs conséquences pour la prospérité

23. Ces trois tendances auront des effets importants sur les ambitions de développement et il faudra donc en tenir compte dans toute tentative pour reconstruire la voie de la prospérité, notamment si l'on veut atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030.

III. Les transformations qui s'imposent pour parvenir à un monde plus résilient, plus inclusif et plus durable

24. Au sortir de la crise, il ne suffira pas de revenir au modèle de développement qui existait avant la pandémie pour permettre à l'économie mondiale de rebondir, ni pour maintenir le cap sur le développement. En effet, bon nombre d'objectifs de développement durable étaient déjà mal engagés avant la pandémie. La crise a souligné les écueils que le développement peut rencontrer sur son parcours et le caractère improvisé des solutions utilisées ; la fréquence des cycles d'expansion-récession ; la propension à méconnaître le fait que les progrès remarquables des dernières années restent un lointain espoir pour beaucoup ; et la tendance à oublier que la vulnérabilité de certains finira par devenir celle de tous.

25. Quatre transformations majeures sont nécessaires pour aller vers un monde plus résilient et plus inclusif de prospérité partagée : diversifier les économies, rendre celles-ci plus vertes et plus résilientes, améliorer les modalités de financement du développement, et relancer le multilatéralisme au service du développement.

A. Transformer les économies par la diversification

26. La transformation structurelle et la diversification économique sont au cœur du développement économique. Elles déterminent une croissance économique plus rapide, une plus forte productivité, une plus grande valeur ajoutée, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, et une résilience plus forte aux chocs extérieurs. Les progrès qui résulteront des transformations indispensables de l'économie sont nécessaires pour réduire la vulnérabilité aux chocs économiques et les inégalités entre les pays et au niveau national. Qu'un pays cherche à sortir de la catégorie des pays les moins avancés ou à échapper au piège du revenu intermédiaire, la transformation structurelle est un sujet qui compte.

27. Or cette transformation s'est refusée à bon nombre de pays en développement. Malgré le développement spectaculaire du commerce et l'apparition des chaînes de valeur mondiales, la plupart des pays en développement restent tributaires des produits de base¹, et ceux qui se spécialisent dans l'industrie ou les services restent liés à des activités de moindre valeur ajoutée. En outre, un meilleur accès aux marchés ne va pas toujours de pair avec un meilleur accès à la technologie et aux ressources intellectuelles et financières nécessaires pour diversifier l'activité économique.

28. La transformation structurelle s'est comportée comme une cible mobile que le progrès technologique a repoussé toujours plus loin : l'objectif de transformation a semblé toujours se dérober. La dématérialisation a changé les modes de production, de consommation, d'échange et de vie, accélérant encore le phénomène.

29. La pandémie de COVID-19 a accéléré certaines tendances, comme l'importance croissante de la dimension numérique de l'économie et la relocalisation ou le raccourcissement des chaînes de valeur mondiales. Cela va modifier la structure du commerce international et les retombées bonnes ou mauvaises qu'il peut avoir pour les pays. Aider les pays à opérer leur rattrapage et à transformer leur économie face aux nouvelles réalités et au changement technologique rapide doit constituer une priorité.

30. L'investissement étranger direct est un vecteur majeur de transfert de technologies et de connaissances. Il a permis une diversification économique spectaculaire dans certains pays en développement. Ces capitaux n'ont cependant pas profité à tous. Dans certains cas, les flux ont été insuffisants ; dans d'autres, ils ont renforcé les schémas de production existants. Il est fondamental d'attirer un investissement étranger direct plus abondant et de meilleure qualité, qui réponde aux priorités de développement du pays, pour soutenir la diversification économique dans le secteur des biens, mais aussi dans celui des services, dont la contribution puissante à la croissance économique est avérée et qui offrent des perspectives d'emploi aux femmes.

¹ Environ 67 % des pays en développement et 80 % des pays les moins avancés restent tributaires des produits de base, proportions qui n'ont guère évolué ces dernières décennies.

31. Au moment où les pays cherchent à s'élever dans la chaîne de valeur ajoutée, on doit veiller tout particulièrement à ce que les mesures relatives au commerce ne deviennent pas des obstacles à celui-ci. De façon préoccupante, les pays les moins avancés perdent jusqu'à 23 milliards de dollars par an faute de pouvoir se conformer aux mesures non tarifaires émanant des pays du Groupe des 20. Pour faciliter et promouvoir la transformation économique, il est donc impératif d'aider les pays pour qu'ils soient en mesure de respecter les normes internationales et de bénéficier d'accords et d'exemptions.

32. Augmenter ou diversifier la production sera insuffisant pour stimuler le développement par le commerce si les pays en développement ne sont pas en mesure d'échanger des produits. Les infrastructures commerciales et la facilitation du commerce sont une donnée indispensable des capacités commerciales de tout pays. Il convient de veiller cependant à ce que les mesures de facilitation du commerce jouent bien leur rôle et n'aient pas sans qu'on le veuille d'effet contraire.

33. Les services ont pris de l'importance dans l'économie mondiale et nationale. Pour que cette évolution soit profitable aux pays en développement, des politiques sont nécessaires pour renforcer leur secteur des services, y compris les services financiers, les transports, le tourisme, les technologies de l'information et de la communication, l'énergie et d'autres secteurs nouveaux.

34. Aucune transformation n'est possible sans un niveau suffisant de capacités productives, qui détermine l'aptitude des pays à produire des biens et des services qui leur permettent eux-mêmes de croître et de prospérer. Les capacités productives jouent aussi un rôle fondamental dans l'absorption et l'utilisation des nouvelles technologies et de processus nouveaux, et sont donc indispensables à tout pays pour innover et créer davantage de valeur ajoutée. Le renforcement de ces capacités doit rester un aspect central de toute stratégie de transformation.

35. Pour être inclusive, la transformation économique doit tenir compte des microentreprises et des petites et moyennes entreprises, qui représentent la majeure partie des emplois dans les pays en développement. Or, beaucoup parmi ces entreprises n'ont pas tiré parti de l'expansion du commerce – en garantissant leur inclusion, on garantirait aussi une meilleure répartition des retombées de la mondialisation.

36. Jamais, dans l'histoire, autant de personnes n'ont vécu dans un autre pays que leur pays d'origine. Indépendamment de la cause des migrations, les migrants peuvent contribuer décisivement à la transformation structurelle dans les pays de destination et d'origine. Des politiques appropriées, notamment d'aide à l'entrepreneuriat, sont nécessaires pour permettre aux migrants de prospérer et de mettre leur dynamisme au service de l'économie de leur pays d'accueil. Les envois de fonds constituent depuis longtemps un moyen de financement important pour des millions de familles dans les pays d'origine et ont contribué à la transformation structurelle. Des politiques sont donc nécessaires pour garantir que les pays d'origine et les pays d'accueil – et les migrants eux-mêmes – tirent parti des perspectives ouvertes par les migrations.

37. Dans le cadre du processus de transformation, il est fondamental pour que les politiques de concurrence soient efficaces de garder les mêmes règles pour tous les participants, de sorte que l'accès aux marchés soit fondé sur le mérite, et non sur des pratiques anticoncurrentielles. Des marchés véritablement concurrentiels contribuent à l'efficacité économique, ce qui permet aux consommateurs de bénéficier d'une offre plus large de produits à moindre prix.

38. Aucune transformation économique ne peut être véritablement inclusive si elle laisse de côté la moitié de la population mondiale. Les femmes doivent être incluses. Les questions de genre ne doivent pas être reléguées au second plan mais figurer en bonne place dans les politiques publiques. Et les politiques de la transformation structurelle ne doivent pas seulement tenir compte de ces questions mais promouvoir activement l'inclusion et l'autonomisation des femmes.

39. Dans un contexte de rapide changement technologique, une attention particulière doit être accordée aux conséquences pour le développement de la numérisation accélérée de l'économie et de la quatrième révolution industrielle. Le développement et la diffusion rapides des technologies numériques soulèvent des problèmes nouveaux et créent de nouvelles possibilités pour la réalisation des objectifs de développement durable. Ces technologies sont prometteuses dans l'optique de la transformation structurelle, et dans celle aussi d'un développement durable et inclusif. Elles risquent aussi cependant de perturber les marchés du travail, et d'aggraver les inégalités existantes ou d'en créer de nouvelles, ce qui soulève des problèmes d'éthique auxquels il faut activement répondre.

40. Les retombées des technologies numériques ont ainsi été réparties inégalement selon les pays. Le fossé numérique concerne plusieurs domaines, dont les infrastructures, la réglementation, les politiques, les moyens d'application et les institutions. Si Internet et les plateformes numériques permettent à bon nombre d'entreprises et d'entrepreneurs des pays en développement d'accéder aux marchés internationaux, le rôle de ces pays dans les chaînes de valeur du numérique reste minime.

41. Il est primordial de remédier au fossé numérique, d'un pays à l'autre et au niveau de chaque pays. Une attention particulière doit être accordée aux plus déshérités, notamment aux groupes et aux populations défavorisés. Une large mobilisation des ressources publiques-privées et multilatérales est nécessaire pour aider les entreprises à exploiter efficacement les débouchés de l'économie numérique et à créer l'infrastructure numérique indispensable.

42. Les questions liées au numérique ne doivent pas être abordées isolément, mais selon le contexte du commerce, du financement et de l'investissement, de la concurrence, de la protection du consommateur, de l'innovation et du développement des entreprises. La technologie évolue souvent plus rapidement que les politiques et la réglementation. Les pays en développement ont besoin d'aide pour concevoir et appliquer les politiques, ainsi que les cadres juridiques et réglementaires nécessaires pour promouvoir l'innovation, pouvoir participer efficacement à l'économie numérique, tirer parti de la numérisation pour leur développement, et atténuer les risques. L'appui aux microentreprises et aux petites et moyennes entreprises, y compris celles qui produisent des biens et des services créatifs, mérite une attention particulière.

43. Le dialogue et la coopération sont indispensables au niveau multilatéral dans des domaines comme la gouvernance des nouvelles technologies, y compris de celles qui intéressent la gestion des données, la concurrence et la protection du consommateur. La coopération internationale doit s'intensifier pour élaborer des règles pour encadrer les plateformes numériques afin de garantir la confiance concernant leur utilisation.

44. Sur le plan international, des mécanismes et des mesures comme le Mécanisme de facilitation des technologies et le lancement effectif de la Banque des technologies pour les pays les moins avancés, doivent constituer une priorité et être appuyés.

B. La transformation de l'économie dans l'optique du respect de l'environnement et de la résilience

45. En 1964, quand la CNUCED a été créée, le risque de catastrophe écologique ne faisait guère partie des grandes questions politiques. De nos jours, à l'approche de la quinzième session de la Conférence, la crise climatique et environnementale représente une menace existentielle.

46. Les progrès économiques de ces dernières décennies ont été exceptionnels, mais non durables. La surexploitation des ressources et l'expansion économique se sont soldés par la dégradation des habitats, l'extinction accélérée d'espèces végétales et animales, et le risque de destruction d'écosystèmes entiers. Les progrès ont eu un coût élevé, celui notamment d'une masse d'émissions de gaz à effet de serre qui a modifié le climat de la planète à un rythme inquiétant. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement compromettent les progrès accomplis dans le domaine du développement et les perspectives des générations futures.

47. Cette situation soulève un paradoxe en ce qui concerne la prospérité : quand l'accroissement de la prospérité – qui repose si étroitement sur les émissions de gaz à effet de serre – est couplé à un accroissement rapide de la population, il devient une menace pour la prospérité même à laquelle l'humanité a consacré tant d'efforts.

48. La prospérité planétaire des dernières décennies s'est accompagnée d'une augmentation spectaculaire des émissions annuelles de dioxyde de carbone. Si le niveau des émissions par habitant diminue dans les pays développés, il y est deux à huit fois plus élevé que dans les principaux pays en développement émetteurs.

49. À mesure que les pays en développement parviendront à la prospérité et que leurs populations gagneront la classe moyenne, leurs émissions de dioxyde de carbone augmenteront probablement. Il n'est qu'un seul moyen d'échapper au paradoxe de la prospérité : en découplant la prospérité des émissions de gaz à effet de serre et de la dégradation de l'environnement, quel que soit le pays, développé ou en développement.

50. Cette transformation nécessite un immense effort de volonté politique et de coordination, car en matière de climat, nul ne peut prétendre agir seul. Les peuples n'ont pas à supporter seulement les conséquences de leurs propres actes mais aussi de ceux des autres, même à grande distance. La volonté politique est donc indispensable pour opérer les choix très difficiles qui s'annoncent, et que l'on ne peut plus éluder. En écho aux initiatives transformatrices du passé, le temps est donc venu d'une nouvelle donne écologique.

51. La solidarité est également indispensable pour réussir cette transformation afin de garantir l'accès universel aux ressources, aux connaissances et aux technologies nécessaires pour engager la transition verte dans l'intérêt de tous. La vulnérabilité plus grande de certains pays à l'urgence climatique et écologique doit aussi être prise en considération. Dans la lutte contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, il convient de tenir compte des différences de niveau entre les pays et de leurs situations de développement respectives, et donc d'admettre qu'il existe une responsabilité commune, mais différenciée. Pour réussir la transformation verte, tous les outils existants doivent être mobilisés. Le commerce, l'investissement et la technologie ont un rôle majeur à jouer dans cette optique.

52. Face à l'urgence climatique et écologique, il sera de plus en plus nécessaire de disposer d'outils de politique commerciale pour poursuivre certains objectifs environnementaux. Le commerce peut être un moyen puissant de mettre en circulation des biens et des services environnementaux pour aider les pays à découpler la croissance d'avec les émissions de gaz à effet de serre. La politique commerciale peut elle aussi être un mécanisme très efficace pour internationaliser des politiques plus écologiques, pouvant consister à imposer des normes et des taxes sur le carbone.

53. Pour empêcher que certaines politiques commerciales ne contribuent à affaiblir la compétitivité des pays en développement, il faut veiller davantage à aider ces pays à observer les normes publiques ou privées des grands pays de consommation. C'est un moyen de faire en sorte que le découplage entre la croissance économique et les émissions ne porte pas préjudice à certains pays.

54. Dans bien des pays, les effets des changements climatiques, dont l'élévation du niveau de la mer ou la fréquence accrue des phénomènes météorologiques extrêmes, menacent les infrastructures qui sont nécessaires à la production et au commerce. Il doit être investi dans les infrastructures nécessaires pour garantir la résilience des capacités commerciales nationales.

55. La transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement suppose de pouvoir produire des biens et des services qui favorisent cette transformation. La technologie et l'innovation constituent deux aspects essentiels et interdépendants. C'est pourquoi des mécanismes de transfert de technologies, parallèlement au commerce et à l'investissement étranger direct, doivent être étudiés et promus afin que chaque pays ait véritablement sa chance de découpler son économie d'avec les émissions et les déchets.

56. Réduire les déchets suppose aussi de renoncer progressivement à une économie linéaire conventionnelle de production, de consommation et d'élimination pour aller vers une économie circulaire. Une économie circulaire offre davantage de possibilités de recycler les matériaux et de réduire les déchets, ainsi que d'atténuer la pression subie par des écosystèmes malmenés.

57. Prévoir des incitations à protéger la planète est un des moyens les plus efficaces dont on dispose pour opérer la transformation nécessaire vers davantage de durabilité. La perte de biodiversité est un problème grave qui compromet l'existence de biens écosystémiques essentiels qui rendent la civilisation possible, comme l'eau et l'air purs et les aliments. Le commerce peut aider à remédier à la situation actuelle en élargissant le marché des produits d'origine durable. Le commerce peut également accroître la valeur économique des espèces vivantes au profit des populations locales, en incitant celles-ci à protéger les espèces et non à les entraîner vers l'extinction.

58. Dans le même ordre d'idées, des outils d'information et de comptabilité qui tiennent compte du coût économique véritable tout en incitant les entreprises à la responsabilité sociale permettent aux investisseurs de récompenser les entreprises qui protègent les populations et la planète. Pour les entreprises, ce peut être une incitation à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement et durables.

59. Transformer l'économie dans l'optique du respect de l'environnement oblige à renforcer la capacité des pays et des économies de s'adapter à des températures plus élevées, ce qui nécessite de mieux comprendre les effets du réchauffement de la planète sur le commerce et le développement. Atténuation et adaptation vont de pair dans la lutte contre le réchauffement planétaire.

60. Les activités de préservation de la planète ne sont pas seulement terrestres mais aussi maritimes. Les mers doivent être en bonne santé pour sauver la planète, et l'exploitation des ressources marines doit être durable pour protéger les moyens d'existence des millions de personnes concernées, allant des pêcheurs aux employés des services de transport ou de tourisme.

61. Enfin, l'essor du commerce des dernières décennies a aussi concerné des activités illicites. Cela pose un problème pour tous les objectifs de développement durable, notamment ceux qui se rapportent à l'environnement. Un tel problème a contribué à la surexploitation des mers et au déboisement, et à ce que des espèces menacées soient entraînées vers l'extinction. Dans la mesure où le commerce illicite n'est pas traité à l'Organisation mondiale du commerce, il est nécessaire de mettre pleinement à contribution d'autres institutions et enceintes internationales pour proposer des solutions à ce problème endémique.

62. L'entreprise de préservation de la planète doit être inclusive. Et on dispose pour ce faire d'un atout précieux qu'il faut cultiver et entretenir : la génération la plus nombreuse et la plus instruite de l'histoire, qui est aussi la plus soucieuse du climat et la plus en phase avec le numérique. Un effort concerté est nécessaire pour préparer les membres de cette nouvelle génération à devenir de véritables citoyens du monde pour défendre la cause du développement et sauver la planète.

C. Transformer les modalités de financement du développement

63. Le financement du développement est étroitement lié à l'éradication de la pauvreté, qui constitue un ingrédient essentiel de l'inclusion et un objectif primordial du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Pour que tous les pays sans exception se remettent mieux de la crise actuelle, il faut être capable au niveau mondial de mobiliser et d'allouer efficacement les ressources financières nécessaires. La pandémie a mis à rude épreuve les finances des gouvernements et leur aptitude à financer le développement de leur pays. Dans ces conditions, il est donc urgent d'accélérer la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

64. L'aide publique au développement est l'une des principales formes de coopération internationale. Elle s'est accrue depuis 2016, en partie en raison de l'augmentation des fonds destinés à répondre aux situations d'urgence humanitaire et de crise et à financer la reconstruction. Toutefois, des fonds supplémentaires sont nécessaires pour soutenir la transformation économique à long terme et la réalisation des objectifs de développement durable. Il est donc important que les pays partenaires réaffirment leur engagement, inscrit dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, d'atteindre l'objectif d'allouer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays en développement et 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement en faveur des pays les moins avancés, et même davantage encore lorsqu'ils en ont la volonté et la capacité.

65. La pandémie actuelle a mis en évidence le caractère multidimensionnel de la vulnérabilité des pays en développement aux chocs extérieurs, allant des crises financières et économiques aux changements climatiques, aux catastrophes naturelles et aux pandémies mondiales. Les indices actuels de vulnérabilité économique devraient être élargis pour tenir compte des effets des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des pandémies mondiales. Les pays vulnérables auraient ainsi accès, à des conditions de faveur, aux ressources dont ils ont besoin pour se remettre de ces chocs et renforcer leur résilience.

66. Le financement de la lutte contre les changements climatiques est fondamental pour permettre la transition à une économie plus verte tout en évitant la perte de compétitivité de certains pays en développement. Une attention particulière devrait être accordée aux pays qui sont particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques et qui ont des capacités très restreintes, conformément au principe clef des responsabilités communes mais différenciées.

67. Le succès des efforts nationaux de développement dépend des flux de capitaux internationaux privés, en particulier des investissements étrangers directs, ainsi que de la stabilité du système financier international. Il est primordial de créer un environnement national favorable et d'orienter les investissements du secteur privé vers les objectifs de développement durable. À cette fin, il faut instaurer un cadre juridique solide pour les investissements, assorti de mécanismes d'application indépendants et efficaces aux niveaux national et international qui visent à orienter les flux de capitaux vers des investissements productifs.

68. La mobilisation des ressources intérieures revêt également une importance cruciale. Les répercussions négatives des flux financiers illicites sur le développement durable, en particulier dans les pays en développement, sont très préoccupantes. Une coopération mondiale est nécessaire pour lutter contre le commerce illicite, les flux financiers illicites et les activités qui sous-tendent leur apparition, telles que la fraude fiscale, l'exploitation illégale des ressources naturelles, la corruption, le détournement de fonds et l'escroquerie.

69. Une coopération ouverte et équitable est essentielle en matière fiscale, y compris dans la lutte contre la fraude fiscale. L'établissement unilatéral et coercitif d'une liste noire de pays considérés comme des juridictions fiscales non coopératives, dont le cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme présente des lacunes stratégiques, a des effets néfastes et durables sur les pays concernés. Il faut mettre en place un mécanisme mondial inclusif de coopération fiscale au niveau intergouvernemental, avec la participation pleine et entière des pays en développement.

70. La dette cumulée des pays en développement a atteint un niveau record. Les travaux menés dans les instances multilatérales ont tiré la sonnette d'alarme sur la détérioration continue de la composition de la dette de ces pays au profit d'emprunts privés et à court terme non garantis, que ceux-ci soient souverains ou souscrits par des entreprises et des consommateurs. Les propositions visant à y remédier, comme la recommandation formulée de longue date par la CNUCED de réformer et de renforcer la gouvernance monétaire et financière internationale, restent d'actualité.

71. Dans le monde de l'après-pandémie, la vulnérabilité de la dette sera une question centrale à traiter. Il est important que l'allègement de la dette extérieure se fasse en temps utile et de manière ordonnée, efficace et équitable, comme c'est le cas de l'initiative visant à suspendre le service de la dette des pays les plus pauvres que le Groupe des 20 a lancée au printemps 2020.

72. La gestion de la dette souveraine demeure une question cruciale pour les pays en développement. Les crises de la dette ont vu l'apparition de fonds très spéculatifs, dirigés par des détenteurs d'obligations non coopératifs ou réticents qui s'efforcent d'obtenir à tout prix le remboursement de la dette, ce qui rend celui-ci plus coûteux et peut avoir des effets pernicieux. Ces fonds représentent une menace pour tous les futurs processus de restructuration de la dette, tant pour les pays en développement que pour les pays développés.

73. Le processus de restructuration de la dette souveraine devient plus concentré, plus coûteux et plus lourd pour les États souverains. En outre, les instruments de la dette souveraine sont plus complexes, les créanciers se sont diversifiés et les attentes de gains financiers se sont accrues, encourageant ainsi des créanciers à poursuivre des États souverains.

74. La viabilité et la prévisibilité de la dette sont essentielles pour garantir la stabilité économique à long terme et la durabilité des politiques de développement. Au niveau national, les pays en développement ont besoin d'aide pour concevoir des politiques coordonnées qui visent à favoriser le financement, l'allègement et la restructuration de la dette, ainsi qu'une gestion rationnelle de celle-ci.

75. Au niveau mondial, des efforts concertés sont nécessaires pour trouver des solutions durables à long terme au problème de la dette des pays en développement. À cet égard, les résolutions que l'Assemblée générale a récemment adoptées sur la dette sont des pas dans la bonne direction. Dans sa résolution 68/304, l'Assemblée générale a décidé d'adopter un cadre juridique multilatéral applicable aux opérations de restructuration de la dette souveraine. Dans sa résolution 69/319, elle a en outre déclaré que les opérations de restructuration de la dette souveraine devraient être guidées par les principes fondamentaux du droit international, à savoir la souveraineté, la bonne foi, la transparence, la légitimité, le traitement équitable et la viabilité. Il faut poursuivre les discussions sur la question d'un nouveau mécanisme et de nouvelles approches visant à faire face aux crises de la dette souveraine et à neutraliser les effets d'une crise de la dette extérieure anticipée sur la capacité des pays en développement d'atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030.

76. Il faut examiner plus avant comment des initiatives telles que les Principes de la CNUCED visant à promouvoir des pratiques responsables pour l'octroi de prêts et la souscription d'emprunts souverains peuvent contribuer aux initiatives et aux processus lancés dans les instances compétentes en vue de former un consensus mondial sur l'adoption de lignes directrices pour des prêts et des emprunts responsables qui soient conformes au Programme d'action d'Addis-Abeba. Il convient de tenir dûment compte des responsabilités des prêteurs et des emprunteurs lorsque l'on adopte des mesures pour réduire au minimum les risques de survenue d'une nouvelle crise de la dette.

D. Transformer le multilatéralisme

77. La pandémie de COVID-19 nous a rappelé brutalement que nous vivons dans un monde interdépendant. L'action collective est la solution aux problèmes communs auxquels l'humanité fait face. Une coopération multilatérale inclusive et axée sur le développement revêt une importance capitale.

78. Un dialogue large et constructif sur le renforcement du multilatéralisme est donc nécessaire, à commencer par une réflexion franche sur les conséquences de la mondialisation pour un développement inclusif et durable. La mondialisation a fortement réduit la capacité des pays en développement de mettre en place les institutions nécessaires à la poursuite d'objectifs de développement vitaux, tels que la lutte contre les inégalités et la vulnérabilité.

79. De nouvelles approches du développement sont indispensables pour atteindre certains objectifs clefs, à savoir : la promotion d'un environnement international favorable associé à des cadres directifs pertinents ; l'établissement de règles efficaces et solides qui peuvent conduire à une augmentation des flux destinés au financement du développement et des investissements étrangers directs vers les pays en développement ; la mise à niveau et le transfert de technologies qui renforcent la productivité ; l'instauration d'un système commercial international équitable, ouvert, transparent, inclusif, fondé sur des règles et axé sur le développement qui vise à garantir l'accès aux marchés ; la participation accrue des pays en développement à la gouvernance économique mondiale. La réalisation de ces objectifs doit être soutenue et rendue possible par un État développementaliste efficace.

80. Le développement durable devrait être au cœur de tous les processus de négociation aux niveaux multilatéral, régional et bilatéral. L'Organisation des Nations Unies est l'instance appropriée pour ce dialogue, étant donné l'universalité de sa composition, l'impartialité et la crédibilité qui garantissent la légitimité et la viabilité d'un système réformé de gouvernance économique mondiale dans lequel il serait tenu compte du rôle central que l'Organisation peut jouer.

81. À sa quinzième session, la Conférence réaffirme son attachement à un système commercial multilatéral transparent, inclusif, non discriminatoire et fondé sur des règles qui, dans le respect du principe du traitement spécial et différencié réservé aux pays en développement, instaure un mécanisme efficace tenant compte des différences commerciales, des niveaux de développement et des capacités.

82. Le protectionnisme et les mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales ou tout autre type de mesure punitive ou coercitive non conforme au droit international et à la Charte des Nations Unies empêchent de parvenir à un développement inclusif et durable.

83. Pour faire face à la pandémie, les mesures commerciales d'urgence susceptibles d'être prises doivent être ciblées, proportionnées, transparentes et limitées dans le temps, et elles doivent être dûment notifiées à l'Organisation mondiale du commerce. Il est important de préserver l'ouverture commerciale et de veiller au maintien des échanges de fournitures et d'équipements médicaux vitaux, de produits agricoles cruciaux et d'autres biens et services essentiels pour répondre aux besoins fondamentaux.

84. L'Organisation mondiale du commerce joue un rôle central dans le système commercial multilatéral et devrait continuer à faciliter la levée des obstacles commerciaux et à renforcer la participation de tous les pays en développement au commerce international, tout en garantissant des conditions de concurrence équitables pour tous. Il faut donc poursuivre les travaux de recherche pour mieux comprendre l'impact du système commercial multilatéral sur le développement durable de ces pays. Les questions qui préoccupent les pays en développement devraient être abordées dans le cadre de la réforme du système commercial multilatéral, surtout en ce qui concerne les secteurs présentant un intérêt particulier dans la mobilisation de fonds pour le développement et dans la diversification de l'économie. Donner un nouveau souffle aux négociations ayant trait au développement au sein de l'Organisation mondiale du commerce serait un pas dans la bonne direction.

85. Il convient d'accorder une plus grande attention aux solutions multilatérales qui tiennent compte de la vulnérabilité des pays en développement, en particulier des plus vulnérables d'entre eux. Un grand nombre de ces pays, qui dépendent beaucoup plus du commerce international, sont souvent exposés à des chocs commerciaux. Ils ont donc besoin de conditions d'accès aux marchés plus prévisibles et plus stables et ne peuvent souvent plus bénéficier du système généralisé de préférences en raison du montant de leur produit intérieur brut par habitant ou de leur revenu national brut. Il faut procéder à une différenciation plus fine et permettre aux pays concernés de continuer à profiter des avantages de ce système.

86. L'intensification des obstacles non tarifaires au commerce est une préoccupation croissante pour les pays en développement. Il s'agit notamment des obstacles techniques au commerce, des normes sanitaires et phytosanitaires et d'autres réglementations influant sur les règles d'accès aux marchés des biens, des services et de la propriété intellectuelle ; il convient donc d'élargir le champ de l'analyse pour aborder tous les aspects de l'accès aux marchés.

87. Dans le domaine de l'investissement, les relations internationales sont régies par une myriade de règles bilatérales, régionales et méga-régionales. Il est urgent d'actualiser et de moderniser le système international d'investissement afin d'intégrer le développement durable, de mieux protéger le droit de réglementer dans l'intérêt public et d'améliorer la promotion des investissements, la facilitation des investissements et la responsabilité sociale des entreprises.

88. La coopération régionale s'est avérée d'une importance vitale pour faire progresser la coopération dans des domaines fonctionnels dans l'espoir d'une plus grande intégration. Les instances et mécanismes interrégionaux ont également été des moyens importants de renforcer la coopération et de promouvoir une meilleure compréhension. Une plus grande interaction entre les processus et groupes d'intégration régionale et l'Organisation des Nations Unies et ses divers processus est bénéfique, notamment grâce au dialogue, au partage d'expériences et à la formation de consensus.

89. La coopération Nord-Sud reste le principal vecteur de la coopération internationale, complétée – mais non remplacée – par la coopération Sud-Sud et triangulaire. La coopération Sud-Sud doit continuer d'être guidée par les principes du respect de la souveraineté nationale, de la maîtrise et de l'indépendance nationales, de l'égalité, de la non-conditionnalité, de la non-ingérence dans les affaires intérieures et des avantages mutuels. À cet égard, il existe de vastes possibilités de coopération en matière de commerce, d'investissement et de partage d'expériences qui peuvent enrichir le multilatéralisme de demain.

90. En fin de compte, les réalités du moment et le lien inextricable entre le développement, la paix et la sécurité font que s'engager dans les transformations nécessaires à la prospérité pour tous est bien plus qu'un moyen d'atteindre un idéal longtemps caressé ; c'est un choix pragmatique qui permettra à l'humanité de survivre et de prospérer.

IV. La CNUCED dans un monde en transformation

91. En tant qu'organisme des Nations Unies chargé du traitement intégré du commerce et des questions associées dans les domaines du financement, de l'investissement, de la technologie et du développement durable, la CNUCED doit continuer de suivre les tendances mondiales qui pourraient avoir des effets défavorables ou favorables sur la capacité des pays de construire un monde plus juste, plus résilient et plus durable – un monde de prospérité partagée.

92. Les travaux de la CNUCED sont universels et portent sur tous les pays, mais ils devraient être consacrés plus particulièrement aux plus vulnérables d'entre eux : les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

93. Une attention particulière devrait également être accordée à l'occupation de longue date du Territoire palestinien. Cette situation impose des contraintes importantes au peuple palestinien et l'empêche de concrétiser ses aspirations au développement. La CNUCED doit tenir compte de ces circonstances particulières dans l'ensemble de ses activités prescrites. Un règlement durable et pacifique du conflit israélo-palestinien, fondé sur la solution internationalement reconnue prévoyant deux États, est nécessaire pour que le peuple palestinien puisse accomplir des progrès tangibles dans la réalisation des objectifs de développement durable.

94. Réaffirmant le Maafikiano de Nairobi, le présent document réfléchit donc à cette période charnière de l'histoire afin que la CNUCED puisse mieux se positionner en traduisant dans la pratique les critères suivants : avantage comparatif, différenciation de ses travaux de ceux d'autres organisations et complémentarité, de sorte que l'organisation puisse tirer le meilleur parti de ses atouts pour répondre aux besoins et aux priorités des pays en développement en matière de développement durable et renforcer leur rôle dans l'économie mondiale.

95. Alors que le monde change et s'adapte à une nouvelle réalité et que la communauté internationale s'efforce d'opérer les transformations nécessaires, la CNUCED doit elle aussi devenir une organisation plus agile, capable de s'adapter à l'esprit de l'époque et de mieux répondre aux besoins des États membres. Elle doit notamment s'appuyer sur l'expérience acquise et les enseignements tirés au cours de la pandémie de COVID-19 pour faire en sorte que le mécanisme intergouvernemental continue de favoriser l'innovation et de s'adapter à l'évolution de la situation et qu'il en soit également tenu compte dans ses méthodes de travail.

A. Les travaux d'analyse de la CNUCED

96. La CNUCED continuera de suivre les tendances et les politiques mondiales susceptibles d'influer sur la capacité des pays de commercer et de mieux mettre à profit les échanges comme moteur du développement. Elle surveillera notamment l'évolution des investissements, du financement des technologies et du développement durable. L'importance de ce pilier de la CNUCED est soulignée, en particulier l'indépendance intellectuelle dont le secrétariat fait preuve dans les analyses d'avant-garde et les recommandations qui nourrissent le pilier de la formation de consensus.

B. Revitaliser le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED

Conseil du commerce et du développement

97. Dans le prolongement de l'engagement pris dans le Maafikiano de Nairobi de revitaliser le mécanisme intergouvernemental de la CNUCED, il est particulièrement important de continuer à améliorer et à renforcer le pilier de la formation de consensus. À cette fin, les résultats de chaque session ou réunion du Conseil du commerce et du développement, quelle que soit sa nature², prendront la forme d'un ensemble unique de conclusions concertées couvrant tous les points de fond de l'ordre du jour.

98. Le Conseil du commerce et du développement pourrait s'appuyer sur ce qui précède et envisager d'apporter une contribution plus directe et plus ciblée aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies.

99. Les activités la CNUCED en matière de formation de consensus devraient viser à créer un consensus sur les principales questions de commerce et de développement pendant les quatre années qui précèdent la session de la Conférence pour que celle-ci parvienne à un accord global. Afin de mieux surveiller l'évolution du processus de formation de consensus, ainsi que de promouvoir un meilleur suivi des décisions prises par le Conseil du commerce et du développement, il est établi un registre des décisions et des résultats³. Y figureront les décisions prises par le Conseil du commerce et du développement, ainsi que les questions et les éléments sur lesquels un consensus n'a pas encore pu être dégagé, de sorte que les travaux puissent se poursuivre jusqu'à ce qu'un consensus soit atteint.

Commissions

100. Les travaux des commissions en place sont intégrés dans ceux du Conseil du commerce et du développement, qui incorporent les différents éléments de leur ordre du jour. Le Conseil du commerce et du développement examine les points de l'ordre du jour concernés en réunion directive⁴.

Groupes d'experts intergouvernementaux

101. Les travaux des groupes d'experts intergouvernementaux créés à la quatorzième session de la Conférence se sont révélés utiles à bien des égards et ont clairement démontré que ces groupes d'experts sont des vecteurs importants pour transformer les priorités de la

² Session ordinaire, réunion directive, session extraordinaire.

³ Idée reprise et modifiée du document de position de l'Union européenne, par. 35.

⁴ L'Union européenne et le groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande) ont proposé de fusionner les commissions en une « super commission ».

conférence quadriennale en une action intergouvernementale. À cette fin, le Conseil du commerce et du développement prend les mesures nécessaires pour que ces groupes d'experts puissent examiner les questions clés du jour, y compris celles qui sont évoquées dans cette session de la Conférence.

Réunions d'experts pluriannuelles et réunions d'experts à session unique

102. Le Conseil du commerce et du développement devrait définir les sujets et les mandats des réunions d'experts pluriannuelles et des réunions d'experts à session unique dans les trois mois suivant l'adoption du présent document. Si un consensus n'est pas atteint dans ce délai, les thèmes déjà convenus après la quatorzième session de la Conférence resteront valables.

103. Pour que la CNUCED s'acquitte véritablement de son mandat, les États membres doivent être pleinement associés à ses travaux, ce qui implique qu'ils exercent effectivement leurs responsabilités en matière de contrôle. Le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme rend donc compte au Conseil du commerce et du développement de l'examen des questions de gestion⁵.

104. Conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats, le Groupe de travail du plan-programme et de l'exécution du programme fait aussi le point, chaque année, sur la mise en œuvre du programme de travail de la CNUCED et fait rapport au Conseil du commerce et du développement à ce sujet.

C. Programme de travail de la CNUCED

105. Le programme de travail et les activités prescrites de la CNUCED définis dans le Maafikiano de Nairobi restent valables et seront actualisés par le Conseil du commerce et du développement pour tenir compte des résultats de la quinzième session de la Conférence.

106. Le Conseil du commerce et du développement se contentera donc de mettre à jour les seuls aspects du programme de travail actuel pour lesquels un changement ou une réorientation est nécessaire en ce qui concerne la contribution de la CNUCED à la lutte contre les effets de la pandémie de COVID-19 sur le commerce et le développement, le suivi et la réalisation des objectifs de développement durable et le renforcement du multilatéralisme en matière de commerce et de développement. En vue de cet examen, le secrétariat établira une liste des modifications proposées qui sera soumise à l'examen du Conseil du commerce et du développement.

107. Dans son programme de travail, la CNUCED devrait continuer de soutenir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les pays africains et les autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, tout en tenant compte des difficultés des pays à revenu intermédiaire et des pays en transition.

108. À cet égard, pour que la sortie de la catégorie des pays les moins avancés soit mieux préparée, la CNUCED devrait mener des travaux sur les problèmes que rencontrent les pays à revenu intermédiaire, afin de mieux comprendre dans quelles conditions l'atterrissage des pays les moins avancés qui sont reclassés et de ceux qui sont en phase de transition après leur reclassement peut se faire en toute sécurité.

109. La CNUCED devrait soutenir un dialogue international coordonné sur les mesures d'intervention et de redressement liées à la COVID-19 pour contrer les effets négatifs de la pandémie sur l'économie et le commerce mondiaux. Ce faisant, elle devrait réunir les différents acteurs du développement, notamment des experts des secteurs public et privé et des organisations non gouvernementales, afin d'étudier des solutions nouvelles, résilientes, durables et inclusives permettant d'aboutir à une véritable reprise.

⁵ Idée reprise et modifiée du document de position de l'Union européenne, par. 30.

110. Les travaux de la CNUCED devraient, dans le cadre de ses trois piliers, mettre particulièrement l'accent sur les aspects économiques de la reprise et, par conséquent, présenter des options à cette fin. Les options et propositions devraient prendre en compte les changements climatiques, les inégalités et la numérisation rapide.

111. Conscient que la prochaine session quadriennale de la Conférence, qui aura lieu en 2024, coïncidera avec le soixantième anniversaire de la CNUCED, le Conseil du commerce et du développement s'efforcera de faire en sorte que ladite session permette également de faire le point sur les travaux et les réalisations de la CNUCED pendant les six décennies écoulées, notamment grâce à des activités et des initiatives appropriées, afin de préserver sa contribution à la prospérité pour tous.
